

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nutrimix® Complete

UFI : XHK5-20QP-U00F-Q521

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

ANTIPOISON/ un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de sels inorganiques

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
sulfate de zinc	7733-02-0  231-793-3  01-2119474684-27-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 5 - <= 10
sulfate de manganèse	7785-87-7  232-089-9  01-2119456624-35-XXXX	STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - <= 15
Iron sulphate monohydrate	17375-41-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - <= 10
acide citrique	77-92-9  201-069-1  01-2119461715-35-XXXX	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 2,5 - <= 5

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Nutrimix® Complete



Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1 237-864-5 01-2119963944-23-0002	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 15 - <= 30
-------------------------	--	--	---------------

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Ce produit n'est pas inflammable.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.  
Éviter la formation de poussière.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas respirer les poussières. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : de l'air humide et de l'eau
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernan.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de manganèse	7785-87-7	(fraction inhalable)	0,5 mg/m <sup>3</sup>	DE TRGS 900
Information supplémentaire	Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the health (MAK-commission)., The threshold value is based on the			

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

	element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
		Valeurs limites d'exposition (fraction inhalable)	0,5 mg/m3 (Manganèse)	DE TRGS 900
Information supplémentaire	Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the health (MAK-commission)., The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child			
			0,5 mg/m3	
Iron sulphate monohydrate	17375-41-6	TWA	1 mg/m3	GB EH40
Donnée non disponible				
Mangansulfat	7785-87-7, 7785-87-7	manganèse: 20 µg/l (Sang)	immédiatement après exposition ou après les heures de travail, En cas d'exposition à long terme : après plus d'un quart	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Msque jetable filtres FFP2 (EN149).

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : cristallin(e)

Couleur : bleu clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité	: 1,347 g/m <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.  
BPL: Pas d'information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Amines  
Oxydants forts  
Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Composants:

##### **sulfate de zinc:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 862 - 4.429 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **sulfate de manganèse:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.150 mg/kg

##### **Iron sulphate monohydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 319 mg/kg

##### **acide citrique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.000 mg/kg

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 890 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,32 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 436

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### Composants:

##### **sulfate de zinc:**

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant pour la peau.

### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Remarques: irritation légère

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques: Peut irriter les yeux.

#### **Composants:**

##### **sulfate de zinc:**

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

#### **Composants:**

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: non sensibilisant

### **mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Effets sur la fertilité :  
Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Irritant

Nocif

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **sulfate de zinc:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,43 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,86 mg/l

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

les autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 0,52 mg/l Durée d'exposition: 120 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 22,75 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h
<b>sulfate de manganèse:</b>	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l
<b>acide citrique:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (cyprins dorés): 440 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	: (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 640 mg/l Durée d'exposition: 7 DAY
Toxicité pour les bactéries	: EC0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h
<b>disodium de Cuivre-EDTA:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 555 mg/l Durée d'exposition: 96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

#### Composants:

##### **disodium de Cuivre-EDTA:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:**

**disodium de Cuivre-EDTA:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Remarques: Non applicable

**Composants:**

**disodium de Cuivre-EDTA:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Engrais  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.  
Produits de nettoyage appropriés  
Eau

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : UN 3077  
**ADR** : UN 3077  
**RID** : UN 3077  
**IMDG** : UN 3077  
**IATA** : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate, manganese sulphate)  
**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate, manganese sulphate)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate, manganese sulphate)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(zinc sulphate, manganese sulphate)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(zinc sulphate, manganese sulphate)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Groupe de séparation de matières : (-)

### IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Nutrimix® Complete

Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Nutrimix® Complete



Version: 1.8

Date de dernière parution: 23.02.2024

Date de la première version publiée: 15.08.2019

Date de révision:

27.02.2024

---

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR